

Mobilisation des ressources intérieures

Document de travail





Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique

Des financements
innovants pour la
transformation de l'Afrique

Marrakech (Maroc)
12-16 octobre 2014

Distr.: générale
ECA/ADF/9/2
19 septembre 2014
Français
Original: anglais

Mobilisation des ressources intérieures

Document de travail

I. Introduction

1. L'Afrique a enregistré une croissance économique remarquable ces dix dernières années. Pour maintenir cette croissance, elle devra avoir davantage recours aux ressources intérieures afin de renforcer l'appropriation nationale des politiques publiques, d'assurer l'obligation de rendre compte aux citoyens et de réduire le risque d'instabilité lié aux financements extérieurs (The North-South Institute, 2010). Le fait de reconnaître l'importance des ressources intérieures n'a rien de nouveau. En 2001 déjà, le document-cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soulignait la nécessité pour l'Afrique de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, nécessité qui a été réaffirmée au niveau mondial en 2002 par le Consensus de Monterrey. Ce dernier faisait du renforcement de la mobilisation des ressources intérieures le premier de ses six principaux axes d'intervention et montrait l'importance de créer les conditions internes requises pour mobiliser l'épargne intérieure et maintenir ainsi des niveaux adéquats d'investissement productif. De fait, la nécessité pour les pays africains d'envisager différentes sources de financement pour répondre à leurs besoins de développement et se transformer en pays à revenu intermédiaire a été réaffirmée dans plusieurs instances au cours des dix dernières années.

2. Une mobilisation accrue des ressources intérieures aide les pouvoirs publics à atteindre les objectifs de développement à long terme. Or, les pays africains ont jusqu'à présent eu du mal à mobiliser suffisamment de ressources internes pour satisfaire leurs besoins d'investissement. En dépit d'un relatif succès dans ce domaine depuis l'adoption du document-cadre du NEPAD et du Consensus de Monterrey, le taux d'épargne par rapport au produit intérieur brut (PIB) en Afrique a chuté, passant de 24,3 % du PIB en 2008 à 16 % en 2011. En outre, depuis 2008, le taux d'épargne intérieure brute de l'Afrique a toujours été inférieur au taux d'investissement intérieur brut. Avec un déficit de financement actuellement estimé à environ 6 % du PIB, il est clair que la mobilisation de ressources suffisantes, stables et prévisibles pose toujours un vrai problème dans le continent.

II. Objectifs

3. Le présent document a pour objectif général d'apporter des éléments d'information au neuvième Forum pour le développement de l'Afrique qui a pour thème « Des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique ». Y seront examinés les principaux enjeux, possibilités et défis liés à la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, en vue de faire des recommandations sur les options politiques et les mécanismes pouvant permettre d'exploiter pleinement les sources de financement pour le développement économique. Le document doit être lu conjointement avec la note conceptuelle, qui présente un aperçu général des difficultés qu'éprouve l'Afrique à accéder à de nouvelles sources de financement et à les utiliser, et couvre des sujets tels que les flux illicites financiers, les fonds de capital-investissement, les nouvelles formes de partenariats et le financement dans le domaine climatique.

4. Il s'agit aussi dans le présent document de porter un regard critique sur les facteurs qui influencent le débat politique sur la mobilisation des ressources intérieures, à savoir la gouvernance (s'agissant des politiques, des lois et règlements); la viabilité et la bonne gestion de l'environnement; et la base de connaissances, notamment les capacités humaines et institution-

nelles, avant d'aborder des questions transversales. Le document se termine par un examen de plusieurs options possibles pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique.

III. Questions d'ordre général

5. Il ressort systématiquement des travaux de recherche sur la nature et l'ampleur des besoins de financement de l'Afrique que le financement reste un obstacle majeur à la transformation économique durable. Les estimations des besoins de financement du continent sont en effet stupéfiantes: quelque 90 milliards de dollars des États-Unis pour combler le déficit d'infrastructure; entre 30 et 50 milliards de dollars des États-Unis par an pour couvrir le coût de l'adaptation au climat et 25 milliards de dollars par an pour réaliser l'objectif d'accès universel aux formes modernes d'énergie. Au cours des prochaines années, on en saura plus sur les incidences financières du programme de développement de l'après 2015 mais il est d'ores et déjà certain qu'elles seront comparables à celles des objectifs du Millénaire pour le développement (entre 40 et 60 milliards de dollars par an).

6. Bien que les recettes fiscales soient la plus grande source de ressources intérieures en Afrique, les impôts recouvrés en part du PIB n'ont augmenté que de façon marginale, passant de 26,6 % en 2009 à 27 % en 2011, de nombreux pays affichant encore un coefficient fiscal inférieur à 10 %. Cette situation pousse les pays africains à recourir de plus en plus à l'emprunt extérieur pour combler le déficit de financement et financer l'investissement intérieur, en dépit de la croissance positive de l'investissement étranger direct (IED), des envois de fonds et de l'aide publique au développement (APD).

7. La plupart des travaux de recherche existants sur le financement du développement portent en général sur l'identification des principaux problèmes que rencontre l'Afrique pour mobiliser et retenir des ressources (à la fois internes et externes) et les moyens possibles de les surmonter. Ces problèmes sont notamment les suivants: le niveau faible des taux d'épargne, la mauvaise qualité de l'administration fiscale et une assiette fiscale limitée, le tout étant souvent dominé par des pratiques qui entravent la croissance du commerce intra-africain et facilitent la fraude fiscale commerciale à grande échelle. Malgré des réformes entreprises sur l'ensemble du continent, il reste encore beaucoup à faire pour développer et exploiter le potentiel fiscal du secteur informel, modifier les lois fiscales de manière à combattre les transferts de bénéfices par les multinationales qui ont recours aux prix de transfert et s'attaquer à la fuite en masse des capitaux vers les paradis fiscaux. La mobilisation des ressources sous la forme de l'épargne privée est principalement entravée par la faiblesse des revenus et le manque d'accès à des services financiers dans les zones rurales.

8. D'autres problèmes sont liés à une mauvaise gouvernance du secteur public et à une planification médiocre. Si nombre de pays africains ont consenti d'énormes efforts au cours de la dernière décennie pour améliorer la gestion macroéconomique, on ne peut pas en dire autant concernant la gestion des finances publiques. Il existe encore un large fossé entre la gestion des finances publiques et celle des budgets nationaux et de la planification, ce qui fait que les pays ont du mal à cerner les problèmes de financement et à canaliser les fonds existants vers les domaines de développement prioritaires. L'APD sert souvent à appuyer la prestation de services publics, ce qui aggrave la dépendance à l'égard de l'aide et renforce la culture de la mauvaise gestion des finances publiques.

9. En outre, les systèmes financiers de nombreux pays africains sont actuellement mal utilisés pour mobiliser des capitaux et aider les particuliers et le secteur privé. Au début des années 2000, un certain nombre de ces pays avaient engagé des réformes bancaires pour lutter contre la prolifération de banques non réglementées, renforcer les exigences prudentielles (et améliorer ainsi la gestion du risque) et favoriser la concurrence afin d'accroître l'accès aux services financiers. En dépit de ces améliorations, de nombreuses banques rechignent à consentir des crédits aux petites et moyennes entreprises (même si ces dernières sont prêtes à payer une prime) et n'offrent pas de services accessibles à l'important secteur informel et aux communautés rurales. Elles font aussi preuve de timidité quand il s'agit de financer de grands projets d'infrastructure en raison de leur faible capacité d'évaluer les risques, de la mauvaise gestion du recouvrement des coûts et de l'absence de garanties.

10. Le développement des marchés financiers, qui a été lent, ne s'est pas accompagné d'une circulation efficace des capitaux pour les raisons suivantes, entre autres: la taille des marchés, le manque de capacités, des cadres réglementaires étouffants; une infrastructure technologique indigente et des cadres juridiques qui n'offrent pas aux investisseurs une protection suffisante grâce au respect des contrats.

11. Enfin, il convient aussi d'évoquer le phénomène très répandu des flux financiers illicites qui, d'après des estimations, a coûté à l'Afrique quelque 854 milliards de dollars entre 1970 et 2008, et la situation ne cesse de s'aggraver. Ainsi, ce sont en moyenne 50 milliards de dollars par an qui ont échappé au continent entre 2000 et 2008. Les montants perdus à ce jour auraient permis d'éponger la totalité de la dette extérieure, en laissant encore un solde de 600 milliards de dollars pour soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté (Commission économique pour l'Afrique, 2012a).

IV. Questions spécifiques

A. Épargne intérieure

12. En Afrique, le ratio épargne intérieure brute/PIB est encore inférieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire et à celle des économies à croissance rapide d'Asie de l'Est (Commission économique pour l'Afrique, 2012b). Les défis majeurs à relever ici consistent à supprimer les obstacles à l'épargne, à renforcer les principaux moteurs de l'épargne, à mobiliser efficacement les recettes provenant des ressources naturelles sans compromettre l'investissement et à mettre en place un régime fiscal équitable et efficace. Avec des recettes intérieures atteignant 520 milliards en 2012, contre moins de 50 milliards de dollars d'aide étrangère reçue, le potentiel d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures en Afrique est énorme, surtout si l'on tient compte des faibles niveaux actuels d'imposition.

B. Marchés financiers

13. S'il occupe une place centrale dans les systèmes financiers formels de l'Afrique, le secteur bancaire fait face à de nombreux problèmes, liés notamment à sa taille, à d'importantes marges d'intérêt (taux créditeurs et débiteurs) et à des frais généraux élevés. Il s'y ajoute un faible taux de pénétration, qui constitue un problème de taille, dans la mesure où l'accès limité des per-

sonnes au système bancaire et la rareté des dépôts bancaires conduisent inévitablement à une pénurie de crédit¹. L'inefficience du secteur bancaire due à l'absence de pression concurrentielle sur les banques en place fait que les services bancaires sont fort coûteux et que les marges bancaires, les frais généraux et les bénéfices sont énormes. La situation est aggravée par la faiblesse des structures de réglementation, qui ne favorise pas l'existence de systèmes robustes de gestion des risques.

14. La capitalisation boursière en Afrique est passée de 300 milliards de dollars en 1996 à 1 200 milliards de dollars en 2007, mais les marchés financiers secondaires sur le continent restent largement sous-développés, un pays africain sur trois à peine bénéficiant d'un marché des capitaux organisé. En 2012, sur les 17 pays² pour lesquels on disposait de données ventilées récentes, neuf avaient une capitalisation boursière comprise entre 6 et 30 % du PIB. Six avaient un taux de capitalisation situé entre 30 et 70 %, alors que deux pays, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, affichaient, respectivement, un taux de 109 % et de 159 %. En dehors de l'Afrique du Sud et de quelques pays d'Afrique du Nord, les marchés boursiers africains sont considérés comme des « marchés d'avant-garde », généralement caractérisés par de faibles niveaux de capitalisation et de liquidité. Des problèmes de capacités (humaines, technologiques et institutionnelles) y persistent et tant la gestion des risques que la réglementation y demeurent des obstacles aux investissements de portefeuille.

C. Épargne contractuelle

15. Placements de long terme par nature, les fonds de pension peuvent fournir un financement fiable pour des projets de développement à long terme qui auraient normalement du mal à attirer les investissements voulus. Le secteur des assurances présente le même potentiel, en plus d'offrir aux entreprises et aux particuliers un dispositif de sécurité pour les revenus. Toutefois, ces options n'en comportent pas moins des écueils. Ainsi, des taux de mortalité relativement élevés dans de nombreux pays africains non seulement freinent l'adoption de politiques d'assurance-vie, mais rendent aussi plus difficile l'établissement des prix de ces produits et les prix eux-mêmes moins attrayants pour les consommateurs. À cet égard, vu le nombre réduit de consommateurs dans la plupart des pays, la mutualisation et la diversification des risques s'avèrent plus difficiles. De faibles taux d'épargne, une méconnaissance générale des questions financières et une protection imparfaite des consommateurs limitent également la croissance de ces secteurs. Ces problèmes sont aggravés par l'absence tant de directives efficaces en matière de placements que de moyens pour mettre en œuvre des stratégies d'investissement. En outre, comme avec la plupart des investissements, il existe des risques prudentiels, des risques pour les investisseurs et des risques de performance liés à l'investissement de certains actifs sur les marchés financiers, qui ont poussé la plupart des pays africains à imposer des restrictions sur les modalités et les secteurs d'investissement, limitant ainsi en fin de compte le rendement des investissements.

1 L'accès au financement à long terme en Afrique est limité par, entre autres facteurs, la nature à court terme des actifs des banques africaines et la structure du passif. Environ 80 % des dépôts en Afrique sont des dépôts à vue (moins de 1 an d'échéance), et moins de 10 % des dépôts ont une échéance de plus de 2 ans. En outre, plus de 60 % des prêts en Afrique sont accordés pour moins de 1 an et moins de 2 % pour plus de 10 ans.

2 Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Ouganda, République démocratique du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Togo, Tunisie et Zambie.

D. Gestion des finances publiques

16. Il faut aussi reconnaître que la mauvaise gestion des finances publiques empêche de mobiliser suffisamment de ressources intérieures. Une saine gestion des finances publiques se caractérise par une bonne discipline budgétaire globale, une allocation et une utilisation des ressources fondées sur des priorités stratégiques, et une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et services. En dépit des mesures prises pour améliorer la gestion des finances publiques, nombre de pays africains continuent de se heurter à des défaillances endémiques tels que des dépenses non autorisées, l'affectation de fonds non disponibles à des projets, des pratiques médiocres en matière de comptabilité et de présentation des rapports ainsi que des retards considérables dans l'audit et l'établissement des comptes nationaux annuels. Ces défaillances se sont traduites par une mauvaise exécution des projets, des déséquilibres budgétaires et l'aggravation des déficits nationaux. Si la gestion des finances publiques nationales ne suit pas, le rétablissement des fondements budgétaires ne permettra pas à lui seul de mobiliser davantage de ressources intérieures. Les pays africains devront engager des réformes qui contribuent notamment au maintien de la discipline budgétaire, à l'utilisation équitable des ressources, à la mobilisation efficace des recettes et à la transparence budgétaire générale (Commission économique pour l'Afrique, 2002).

E. Fonds souverains

17. Un fonds souverain est une forme non traditionnelle d'épargne qui peut être utilisée pour financer des projets de développement ou être réservée pour les générations futures. Plus de 10 pays africains, dont l'Algérie, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Ghana, la Libye, le Nigéria, le Soudan et Sao Tomé-et-Principe, disposent déjà de fonds souverains. Les pays riches en ressources naturelles et ceux à revenu intermédiaire devraient accorder la priorité à la création de tels fonds en vue d'exploiter les excédents dégagés de ces ressources et de l'activité économique et de les convertir efficacement en projets de développement viables. Les pays qui ont réussi à établir des fonds souverains devraient être encouragés à partager les pratiques optimales avec d'autres pays. Cependant, il importe de ne pas priver la génération actuelle des Africains du bénéfice de ces fonds, en particulier là où des services publics font défaut.

F. Envois de fonds

18. Les envois de fonds sont une source importante de devises qui permettent aux pays d'importer des biens essentiels et de rembourser la dette extérieure. Les envois vers l'Afrique ont quadruplé entre 1990 et 2010, pour atteindre près de 40 milliards de dollars en 2010 et environ 62 milliards de dollars en 2012 (Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine, 2014). À 12,4 % de frais par transaction, l'Afrique est le continent le plus cher pour l'envoi d'argent. Si les frais pouvaient être ramenés à 5 % – objectif fixé par le Groupe des huit et le Groupe des 20 – cela permettrait d'épargner 4 milliards de dollars par an (Banque mondiale et Commission européenne, 2013). Il faudrait que les gouvernements incitent à réduire le coût de l'envoi d'argent en Afrique et privilégient les investissements productifs par rap-

port à la consommation s'agissant des dépenses liées aux envois de fond, comme cela a été fait au Sénégal, aux Philippines et au Bangladesh³.

G. Des obligations destinées à la diaspora

19. L'Éthiopie a été, en 2008, le premier pays africain à avoir lancé des obligations réservées à la diaspora. Appelées Millennium Corporate Bonds, ces obligations ont été émises par la Compagnie nationale d'électricité pour financer des projets nationaux. Même si ces obligations n'ont pas donné les résultats escomptés, le Gouvernement éthiopien a tenté de nouveau l'exercice en 2011 avec une seconde émission destinée à mobiliser des fonds pour le projet Grand Renaissance Dam. Des efforts ont été déployés pour améliorer la campagne de commercialisation auprès de la diaspora éthiopienne et à ce jour 400 millions de dollars ont été mobilisés, pour l'essentiel de l'intérieur même du pays. Il ressort clairement de l'expérience éthiopienne que les pays qui envisagent d'émettre des obligations à l'intention de la diaspora doivent satisfaire à certaines conditions pour que l'opération aboutisse et soit rentable. Premièrement, s'assurer que les obligations sont négociables et attrayantes pour la diaspora. Deuxièmement, être en mesure de recenser et de localiser les nationaux vivant à l'étranger. Troisièmement, mettre en place une entité chargée d'établir et de maintenir des liens avec la diaspora. Quatrièmement, améliorer la culture financière parmi les membres de la diaspora pour leur permettre de devenir des investisseurs actifs et, enfin, faire preuve de bonne gouvernance, de transparence et de stabilité politique.

H. Partenariats public-privé

20. Les partenariats public-privé ont été largement utilisés dans les pays développés et dans les pays en développement depuis les années 70. Ce sont par essence des mécanismes ou relations de partage des risques en vertu desquels l'exécution d'un service public est confiée par contrat à une entité privée. Les investissements liés à des partenariats public-privé dans les pays en développement dans différents secteurs (eau, énergie, télécommunications et transports) sont passés d'environ 30 milliards de dollars en 1995 à 140 milliards de dollars en 2009. Malgré l'énorme potentiel de ces partenariats, leur mise en place aux fins de l'investissement en Afrique est entravée par de nombreux facteurs, dont:

- a. La petite taille des marchés et l'insolvabilité des acteurs (concernant la prestation des services publics) ;
- b. Le volume des investissements à réaliser par rapport aux recettes attendues et les coûts initiaux ;
- c. La non libéralisation des entités publiques africaines, la rigueur des réglementations gouvernementales et la médiocrité des conditions tarifaires ;
- d. Les difficultés liées à la gestion des risques, notamment des risques juridiques, réglementaires et gouvernementaux, des risques techniques et ceux liés aux projets, à la fiscalité et à la situation économique.

³ Pour plus de détails sur les envois de fonds, la structure des dépenses et les effets, voir *Maximizing the Development Impact of Remittances*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2013.

I. Flux financiers illicites

21. Les flux financiers illicites touchent tous les secteurs de l'économie dans les pays concernés. Ces flux ponctionnent lourdement les ressources de l'Afrique, soustrayant ces fonds aux investissements productifs et sapant la gouvernance économique du continent. Les gouvernements africains devront prendre à bras le corps le problème des flux financiers illicites dans le cadre de leurs efforts visant à mobiliser des ressources intérieures et extérieures.

J. Gouvernance: aspects politiques, juridiques et réglementaires

22. Une saine gestion des finances publiques est indispensable pour mobiliser davantage de ressources intérieures et utiliser ces ressources de manière à stimuler la croissance inclusive, créer des emplois et améliorer le bien-être social. Les réformes dans les domaines de la fiscalité, des services bancaires et des marchés de capitaux, ainsi que les efforts pour accéder à des sources non traditionnelles de financement, doivent s'appuyer sur un cadre juste et solide de gestion des finances publiques pour s'assurer que les groupes les plus vulnérables et marginalisés ne pâtissent pas inutilement des réformes. Il importe donc de lier la mobilisation et l'utilisation de ressources aux objectifs fondamentaux de développement national et de les soutenir par une coordination et une planification solides. Il convient aussi de mener des études d'impact obligatoires pour déterminer dans quelle mesure les actions menées permettent d'atteindre les objectifs visés.

23. La fiscalité étant la plus grande source de recettes intérieures pour les pays africains, il importe que les décideurs du continent redoublent d'efforts pour lever les obstacles qui entravent la mise en œuvre des réformes fiscales et optimiser la contribution des impôts aux recettes intérieures. Les réformes de la politique et de l'administration fiscales semblent n'être qu'une question technique, mais les vrais problèmes sont souvent le manque de volonté politique et de leadership. En effet, les décideurs africains doivent convaincre leurs citoyens que les réformes fiscales font partie intégrante des réformes plus larges visant à améliorer le climat des affaires et des investissements de leurs pays. Outre la simplification du système fiscal, un réexamen complet du régime des exonérations et des codes d'investissement pourrait également contribuer à élargir l'assiette fiscale. Des exonérations et trêves fiscales ne doivent être accordées que dans la mesure nécessaire et, le cas échéant, avec parcimonie et pour un temps limité. Les gouvernements pourraient également envisager de limiter ces avantages fiscaux à des projets de partenariat public-privé ou à des entités prêtes à investir dans le développement des infrastructures et des programmes de responsabilité sociale des entreprises.

K. Questions de durabilité et de bonne gestion environnementales

24. Les questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation sont au cœur du développement durable en Afrique, et gérer leurs incidences sur les priorités de financement sera un défi pour la plupart des pays qui s'attachent à mettre en œuvre des programmes d'industrialisation. En améliorant la mobilisation des ressources intérieures, les pays pourront lever et utiliser des fonds pour des projets liés au climat, et notamment offrir des incitations en faveur d'une gestion des effets négatifs par le secteur privé et créer des fonds de dotation aux fins de l'adaptation et de la reconstruction en cas de crises climatiques. Les pays devront trouver des

moyens de puiser dans les flux de capitaux pour mieux financer leurs programmes de développement durable sans compromettre la réalisation des objectifs de développement immédiats ou à moyen terme.

L. Base de connaissances et capacités humaines et institutionnelles

25. Il ne saurait y avoir de progrès dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la fiscalité, des marchés financiers et dans d'autres domaines sans capacités humaines et institutionnelles. Les gouvernements qui entreprennent des réformes pour mieux mobiliser des ressources intérieures ont dû en général investir dans l'amélioration des capacités humaines ou l'acquisition de telles capacités à l'extérieur de leur pays. De plus en plus, et en particulier depuis la mise en place du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, des appels sont lancés en faveur d'une assistance technique accrue pour renforcer les capacités des pays en développement. Les gouvernements devraient saisir cette occasion pour négocier une aide qui comprenne la fourniture de moyens techniques et technologiques dans des domaines où les capacités humaines et institutionnelles font défaut. Cela pourrait grandement contribuer à développer ces compétences et à les maintenir dans le pays, ainsi qu'à améliorer l'autonomie et l'appropriation de la planification nationale à long terme et à réduire le risque de dépendance à l'égard de l'aide étrangère.

V. Questions transversales

26. L'importance des transactions informelles dans la plupart des pays africains, en particulier dans le secteur agricole et dans les zones rurales, signifie qu'une grande partie des ressources ne peut être mobilisée pour financer des investissements productifs. En effet, les pays qui dépendent fortement de l'agriculture ont généralement de très faibles taux d'épargne, exprimés en pourcentage du PIB national. Par ailleurs, en Afrique, de nombreuses activités économiques se déroulent dans le secteur informel et de nombreux ménages détiennent leur épargne sous une forme non financière, comme du bétail, des céréales ou des stocks de biens échangeables. En d'autres termes, la question de savoir comment mobiliser l'épargne informelle et la canaliser vers l'investissement productif se pose dans tous les secteurs.

27. Outre qu'elles jouissent d'un certain degré de flexibilité et d'autonomie financière, les femmes qui disposent d'un pouvoir d'action économique sont celles qui épargnent le plus, et prennent des décisions d'investissement moins risquées et des décisions en matière de dépenses qui profitent à l'ensemble du ménage, en ouvrant des perspectives économiques aux enfants et en améliorant leurs conditions sanitaires et nutritionnelles ainsi que leur éducation. On peut donc en déduire que les initiatives qui favorisent l'accès des femmes aux infrastructures et services financiers peuvent avoir un effet multiplicateur positif sur l'économie. Il est par conséquent extrêmement important que les politiques visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures tiennent compte aussi du rôle crucial des femmes⁴.

⁴ Pour plus de détails sur les effets de l'autonomisation économique des femmes, voir Fletschner, D. et L. Kenney *Rural women's access to financial services: credit, savings and insurance*. Document de travail no° 11-07 ESA, mars 2011.

VI. Conclusion

28. Améliorer la gestion des ressources intérieures en Afrique n'est pas chose aisée. Les gouvernements doivent s'engager à prendre des mesures dans un large éventail de domaines. Il s'agit notamment d'opérer une réforme ciblée des cadres fiscaux et de la politique budgétaire, ainsi que de renforcer et d'approfondir les marchés financiers pour mieux répondre aux besoins des particuliers et des entreprises privées. Au niveau le plus élémentaire, les pays à faible revenu doivent améliorer l'accès au financement bancaire en renforçant la concurrence et veiller à avoir une réglementation efficace qui dissuade les pratiques monopolistiques, encourage l'innovation et incite les banques à accorder des crédits bon marché aux petites et moyennes entreprises et à fournir des services financiers plus larges et mieux adaptés aux femmes. On pourrait envisager de faire appel à des marchés financiers plus développés pour la fourniture de services qui n'existent pas au niveau local. Les pays à revenu intermédiaire pourraient surtout mettre l'accent sur la réglementation et l'amélioration de l'environnement des affaires, s'ils veulent attirer des capitaux étrangers, stimuler la croissance et favoriser la stabilité à long terme. En outre, il faudrait s'employer davantage à mettre en place les cadres réglementaires et les mécanismes d'exécution nécessaires pour mieux exploiter les formes non traditionnelles de financement et assurer la discipline dans la gestion des finances publiques, le but étant de s'assurer que les gains de ressources réalisés profitent à des priorités nationales spécifiques et susceptibles de favoriser une croissance économique inclusive et durable.

Références

Banque africaine de développement (2012). *Diaspora Bonds: Some Lessons for African Countries. Africa Economic Brief*, vol. 3, no 13, décembre 2012. Disponible à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic_Brief_-_Diaspora_Bonds_Some_Lessons_for_African_Countries.pdf.

Beck, T. et al. (2011). *Financing Africa: Through the Crisis and Beyond*. Banque africaine de développement, Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) et Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Financing%20Africa%20Through%20the%20Crisis%20and%20Beyond.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique (2002). « *Directives pour améliorer la bonne gouvernance économique et des entreprises en Afrique* ». Disponible à l'adresse: <http://repository.une-ca.org/bitstream/handle/10855/5544/Bib-39457.pdf?sequence=1>.

Commission économique pour l'Afrique (2011). *Public-Private Partnerships in Africa's Energy Sector: Challenges, Best Practices and Emerging Trends*. Disponible à l'adresse: <http://repository.une-ca.org/bitstream/handle/123456789/17787/bib.%2067948.pdf?sequence=1>.

Commission économique pour l'Afrique (2012a). « *Les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique: ampleur et défis posés au développement* ». Addis-Ababa.

Commission économique pour l'Afrique (2012b). « *Financement et investissement en Afrique: Mobiliser les ressources nécessaires pour financer les projets de développement de l'Union africaine/NEPAD* ». Policy Research Paper no 3. Disponible à l'adresse: <http://www.uneca.org/sites/default/files/publications/eca-policy-research-paper-no-3.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2013). *Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*. Rapport économique sur l'Afrique 2013. Disponible à l'adresse: <http://www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2013>.

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014). *Industrialisation dynamique en Afrique: Institutions innovantes, procédés efficaces et mécanismes souples*. Rapport économique sur l'Afrique 2014. Disponible à l'adresse: <http://www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2014>.

Commission économique pour l'Afrique et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2013). *Mobilisation des ressources financières intérieures pour la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD – l'Afrique recherche les ressources intérieures*. Disponible à l'adresse: <http://www.africanbondmarkets.org/fileadmin/pdf/Publications/Domestic%20Resource%20Mobilisation%20Study%20May%202013-NEPAD.pdf>.

Fletschner, D. et L. Kenney (2011). *Rural women's access to financial services: credit, savings and insurance*. ESA Working Paper No. 11-07. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/am312e.pdf>.

Institut Nord-Sud (2010). *Domestic Resource Mobilization in Africa: An Overview*. Disponible à l'adresse: <http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/2010-Domestic-Resource-Mobilization-in-Africa-An-Overview.pdf>.

Swiss Re (2010). *Insurance in Sub-Saharan Africa: Gearing up for Strong Growth*. Zurich.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013). (2013). *Maximizing the Development Impact of Remittances*. Disponible à l'adresse: http://unctad.org/en/docs/dit-ctnecd2011d8_en.pdf.

Banque mondiale (2013). *Indicateurs du développement dans le monde - Base de données en ligne* consultée le 15 novembre 2013.

Banque mondiale et Commission européenne (2013). *Send Money Africa Report*. Disponible à l'adresse: https://sendmoneyafrica.worldbank.org/sites/default/files/SMA_Report_Jan2014.pdf.